



## trouver une solution a indivision

Par **krikor**, le **04/05/2010** à **11:25**

Bonjour,

Je suis en indivision 50/50 une chambre a paris valeur de 40 000 euros, depuis 1993.

En 1995 mon associé est disparu sans laisser une adresse pendant 10 ans et je me suis occupé de ce bien en payant la totalité du crédit les travaux et 80% de charge copropriétés et à ce jour il me reste encore 8000 euros de dette envers le syndic et je continue à payer en petite somme en attendant de trouver une solution.

En 2005 mon associé est réapparu en me demandant des comptes, je lui ai remis toutes les factures et preuves de paiement du crédit, le montant dépensé s'élève à 30 000 euros, il a accepté de me payer sa part 15 000 euros, il a signé un protocole d'accord devant un avocat pour des échanges qui n'ont jamais été réglés, je l'ai assigné devant le tribunal et le tribunal m'a donné raison en lui condamnant à me verser la somme avec intérêt, pendant ce temps-là il est reparti sans laisser d'adresse, mon avocat de l'époque m'a dit, on va demander au TGI de sortir de l'indivision article 815, le TGI m'a débouté en l'absence de l'autre indivisaire jugement contradictoire, en suite il y a eu appel de cette décision la cour d'appel confirme le jugement du TGI.

A ce jour, après 5 ans et beaucoup d'argent dépensé, la situation n'a pas changé, j'ai toujours le jugement de sa reconnaissance de dette et les huissiers me demandent une adresse pour exécuter le jugement.

Ma question est, qu'est-ce qui reste à faire, est-ce que j'ai le droit de vendre ma part de 50% à une tierce personne? et si je trouve l'adresse un jour est-ce que l'huissier peut réussir à récupérer quelque chose? si je le trouve est-ce que l'huissier peut lui demander de céder sa part pour rembourser sa dette?

merci d'avance pour votre réponse.

0621811869